

## IMPACT ÉCONOMIQUE DU CONFLIT UKRAINIEN DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

### Projections macroéconomiques pour la France - Banque de France - 14 mars 2022

« La guerre en Ukraine est un événement géopolitique majeur, qui a déjà commencé à peser sur les évolutions macroéconomiques. En outre, l'incertitude entourant les évolutions futures est très nettement augmentée. Cette situation exceptionnelle nous conduit à présenter deux scénarios macroéconomiques contrastés pour 2022-2024. Le premier dit « conventionnel » s'appuie sur des hypothèses figées au 28 février, suivant les règles de l'Eurosystème. Le second dit « dégradé » examine l'effet additionnel d'une hausse encore plus importante des prix du pétrole, du gaz naturel et du blé (comme constaté début mars), avec des prix restant élevés en niveau sur tout l'horizon de prévision, conjugué à un choc d'incertitude marqué. Dans ces deux scénarios, les chocs subis par l'économie française sont importants même s'ils s'estompent progressivement à l'horizon 2024.

Malgré l'ampleur de ce choc externe, la dynamique de reprise qui prévalait jusqu'ici et les mécanismes d'ajustement macroéconomiques restent des facteurs amortisseurs importants. Les politiques publiques françaises et européennes évolueront aussi probablement (ces scénarios incorporent les informations disponibles jusqu'à début mars, y compris le bouclier tarifaire en France en 2022, mais ne font pas d'hypothèse sur les mesures du plan de résilience).

Grâce au redressement qui s'est déjà opéré tout au long de l'année 2021, l'acquis de croissance pour 2022 est estimé à 2,9 % à la fin du premier trimestre. Ainsi, malgré le ralentissement attendu sur les trimestres à venir, la croissance du PIB en moyenne annuelle atteindrait 3,4 % en 2022 dans le scénario conventionnel et 2,8 %, dans le scénario dégradé. À cause, en particulier, de sa composante énergétique, l'inflation serait élevée en 2022 : à 3,7 % en moyenne sur l'année et proche de 4,0 % au moins jusqu'en septembre dans le scénario conventionnel, elle s'établirait à 4,4 % en 2022 dans le scénario dégradé.

En 2023, la croissance resterait marquée par les chocs dans le scénario dégradé (1,3 %), mais elle serait au-dessus du potentiel dans le scénario conventionnel (2,0 %). L'inflation reviendrait vers 2,0 % en moyenne annuelle en 2023 dans le scénario conventionnel, mais elle resterait élevée dans le scénario dégradé (3,3 %).

À l'horizon 2024, la croissance reviendrait sur une trajectoire plus proche de sa tendance sous-jacente estimée avant la guerre en Ukraine, en particulier dans le scénario conventionnel. Et, passé le choc très fort actuel, ce scénario projette, comme nous l'anticipions déjà en décembre, que l'inflation hors énergie et alimentation s'installerait à l'horizon 2024 sur un rythme, supérieur à celui des dix dernières années, proche de 2 %.

Dans le scénario dégradé, la perte de PIB cumulée en 2024 par rapport à son niveau projeté dans notre publication de décembre dernier serait d'un peu moins de 2 points de pourcentage.

Les aléas restent forts et ces scénarios ne couvrent évidemment pas tous les champs des possibles. En particulier, un arrêt brutal des importations d'énergie en provenance de Russie aurait vraisemblablement des conséquences économiques, ainsi que sur les marchés financiers, encore plus importantes mais difficiles à quantifier à ce stade. »

### POINTS CLÉS DES SCÉNARIOS FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	Scénario conventionnel						Scénario dégradé		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>PIB réel</b>	1,8	- 8,0	7,0	3,4	2,0	1,4	2,8	1,3	1,1
<b>IPCH</b>	1,3	0,5	2,1	3,7	1,9	1,7	4,4	3,3	1,5
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	0,6	0,6	1,3	2,5	2,0	1,9	2,7	2,5	1,6

Données corrigées des jours ouvrables.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 25 février 2022 jusqu'en 2021, scénarios Banque de France ensuite (conventionnel sur fond bleu clair, dégradé sur fond bleu foncé).

### Tableau 1 : Hypothèses de prix de l'énergie

(moyenne annuelle)	Scénario conventionnel						Scénario dégradé		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Prix du pétrole, baril de Brent (USD)	65	42	71	93	82	77	119	125	125
Prix du gaz (EUR/MWh)	14	9	47	102	67	43	181	200	200

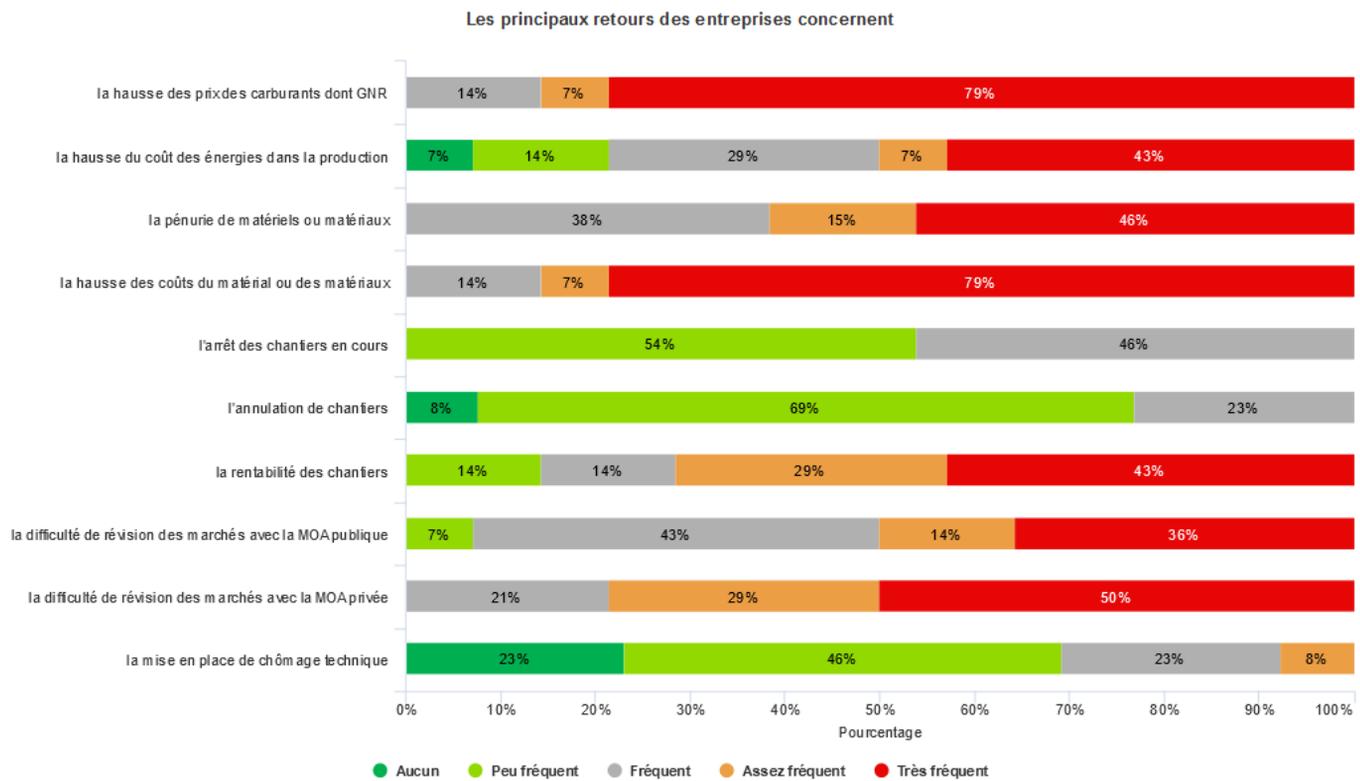
Ces hypothèses de prix du pétrole et du gaz dans le scénario conventionnel sont établies par l'Eurosystème au 28 février 2022.

Dans le scénario dégradé, les hypothèses sont mises à jour entre le 28 février et le 4 mars avec Bloomberg, puis gelées à partir du 7 mars à un niveau de 125 dollars le baril pour le prix du pétrole et de 200 euros/MWh pour le prix du gaz.

Sources : Eurosystème, Bloomberg, projections Banque de France.

## Les conséquences du conflit en Ukraine pour la filière Construction

(basée sur une enquête menée auprès des organisations professionnelles régionale et départementale)



Source : Résultats de l'enquête CERC Occitanie menée du 15 au 17 mars auprès des représentants des organisations professionnelles



### L'ÉNERGIE (carburant, GNR, gaz, fioul, ...)

La hausse des prix de l'énergie est un enjeu majeur pour la filière Construction, que ce soit pour les déplacements liés à l'exécution des chantiers, les déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail ou dans les charges de production.

La hausse des prix du carburant est une grande inquiétude pour les professionnels de la construction qui doivent faire absorber ces coûts supplémentaires aux clients. Les chefs d'entreprises se questionnent sur la rentabilité des déplacements professionnels notamment sur des chantiers éloignés des bases de l'entreprise. Les entreprises font également face à des difficultés d'approvisionnement : les fournisseurs rationnent le carburant ou n'effectuent plus de livraisons.

Pour les entreprises de Travaux Publics, la hausse du carburant ajoutée à celle du GNR et du pétrole (pour les constructeurs de voirie) impactent fortement le coût des chantiers.

Pour l'Industrie des Carrières et Matériaux, la hausse du gasoil ne pourra pas être absorbée sans répercussions vers les clients au regard des charges supplémentaires qu'elle induit. Il est impossible aux entreprises de maintenir leurs engagements sur les offres de prix déjà transmises aux clients sur la partie transport car plus soutenables. Le principal souci réside dans l'extrême variabilité des prix (hebdomadaire voire journalière) qui ne donne aucune visibilité et rend inadaptables les méthodes habituelles d'actualisation ou de révision des contrats.

La production de la filière et plus particulièrement l'Industrie des Carrières et Matériaux est marquée par des révisions de contrats d'électricité à la hausse pouvant aller jusqu'à la non-reconduction du contrat de fourniture. Un cas isolé, après plusieurs réponses négatives d'acteurs de l'énergie, n'a eu recours qu'auprès d'EDF sur la base d'un tarif multiplié par 4 par rapport au précédent contrat.

Dans les ateliers de fabrication, les charges liées à l'électricité s'alourdissent car le prix est indexé sur le coût du gaz. Dans certains cas, l'entreprise fait le choix de l'activité partielle afin de réduire les coûts.

Les salariés réclament, en plus des indemnités de trajet, une participation financière de l'entreprise lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail avec leur véhicule personnel.



## LES MATÉRIAUX, MATIÈRES PREMIÈRES ET MATÉRIEL

Depuis plusieurs mois, les matières premières et les matériaux connaissent des hausses fréquentes. Depuis le début du conflit, nombreux matériaux subissent la flambée des prix des matières premières comme, par exemple, les poutrelles aciers qui sont passées de 1 000€/t à 1 500€/t en une semaine. La volatilité des prix s'observe parfois d'heure en heure, sur certains matériaux (métaux, fer, acier, alu, inox ...) entraînant ainsi de réelles difficultés à réaliser des devis. Ces derniers peuvent avoir une durée de validité assez courte. Les constructeurs de maisons individuelles comme la promotion immobilière fixent les prix sur des chantiers à horizon 3 ans sans connaître le coût réel des matériaux. Certains clients privés (particuliers) ne peuvent supporter une nouvelle hausse des coûts, leur projet pourra être remis en question. Les promoteurs immobiliers de logements commercialisent des logements à prix fermes et en s'engageant sur des délais de livraison. A ce jour, certains promoteurs reportent le démarrage des chantiers ou le lancement des appels d'offres car les prix des matériaux sont trop élevés.

La viabilité financière est en péril sur les marchés à prix ferme (marchés à bons de commandes, privés ou publics sans révision de prix). Des entreprises de Travaux Publics s'interrogent sur une procédure pour rompre des marchés publics.

Aussi, les maîtres d'ouvrages s'appuient sur des valeurs des indices et index dont la publication compte 3 mois de décalage à minima (index BTP : novembre 2021), par conséquent bien en deçà des coûts réels à la date d'élaboration du marché.

Les entreprises doivent également faire face à l'approvisionnement des produits et du délai de livraison. Elles constatent des pénuries pour certaines références suite à la fermeture de lignes de production (Terreal sur la terre cuite très énergivore en gaz).

Les chefs d'entreprises s'inquiètent du manque de perspectives et sont dans l'impossibilité de donner des délais aux clients.

Dans l'industrie des carrières et matériaux, certaines entreprises peuvent se heurter à des difficultés pour la fourniture de pièces notamment acier afin de réaliser la maintenance des installations de productions. Des surcoûts sont observés au niveau de la livraison de produits spécifiques.



## LES CARNETS DE COMMANDE

Globalement les carnets de commande dans le Bâtiment étaient plutôt bons, portés essentiellement par le segment de la rénovation mais de fortes inquiétudes persistaient pour les entreprises de Travaux Publics. A ce contexte tendu s'ajoutent la période pré-électorale et de nouvelles réglementations fragilisant la visibilité des entreprises.

Les inquiétudes reposent sur la répercussion des coûts, donc de la rentabilité mais aussi sur une baisse d'activité sur le second semestre.

Concernant les marchés publics, l'inflation va se traduire par beaucoup plus de marchés infructueux et une baisse en volume (même montant mais moins de marchés car les prix seront plus élevés).

L'inflation peut mettre en péril la construction individuelle.



## L'EMPLOI

Le secteur de la construction connaît depuis de nombreuses années des difficultés de recrutement liées à la faible attractivité des métiers, au manque de personnel formé ou motivé. Durant la crise sanitaire, l'emploi salarié dans la construction a été maintenu et s'est même accru. A l'inverse, le recours à l'intérim a fortement été impacté et n'a toujours pas retrouvé le niveau de 2019.

Suite à la hausse du coût du carburant, certains salariés s'interrogent sur la rentabilité de venir travailler. Cette conséquence est également pour les intérimaires.

Des entreprises se renseignent sur la mise en place de chômage technique dû au manque de matériau mais également pour raison des coûts de l'énergie.

Les entreprises enregistrent une forte hausse des arrêts maladies ou des demandes de ruptures conventionnelles.

Dans ce contexte difficile des tensions sociales se font jour.



## AUTRE

La préoccupation majeure est liée à la trésorerie et plus particulièrement au remboursement imminent des PGE. La situation des transporteurs est un sujet d'inquiétude pour la filière.

## Plan de Résilience économique et sociale

- ❑ « Remise carburants » : remise de 15 centimes par litre (dont GPL et gaz naturel véhicule) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée de 4 mois pour les particuliers et professionnels
- ❑ Aide pour les entreprises énergivores : une aide pour les entreprises très consommatrices d'énergie c'est-à-dire dont les dépenses de gaz ou d'électricité représentent « au moins 3% de leur chiffre d'affaires, et qui pourraient faire des pertes sur 2022 à cause de la hausse des prix.
- ❑ Prêt Garanti par l'État : Ce nouveau PGE sera disponible début juillet (disponible jusqu'à décembre 2022) et prendra le relai du précédent. Il pourra atteindre 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise. En attendant, les modalités de ce nouvel outil, le plafond des PGE passe à 35% jusqu'à fin juin.
- ❑ Reports des charges fiscales et sociales : les entreprises en difficulté par l'augmentation des prix de l'énergie pourront saisir les services de la DGFIP et des URSSAF.
- ❑ Activité Partielle de Longue durée : le dispositif APLD est prolongé de 12 mois supplémentaires pour les accords déjà signés. Possibilité d'un accompagnement par les services de l'Etat pour les branches et les entreprises non couvertes afin de signer un accord jusqu'à la fin de l'année 2022.
- ❑ Dispositions pour le secteur du BTP : l'Etat demande aux acteurs publics d'appliquer, si possible, la théorie de l'imprévision pour les marchés publics ne comportant pas de clause de révision des prix et de ne pas appliquer les pénalités de retard lorsque ce dernier est justifié par la prolongation d'un délai de livraison à cause de la crise.  
Source : DREAL Occitanie - Ministère de l'Economie

Sources utilisées dans cette note de conjoncture :

- Echanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (FFB, FRTP, UNICEM, SNBPE, CAPEB, CNATP, SCOP BTP, Pôle Habitat FFB, BTP Banque).
- Banque de France, Ministère de l'Economie.